

TROPIC GUEST HOUSE / Loisirs et Voyages pour Tous

13 allée Georges Bizet 97430 Le Tampon, île de La Réunion Tel 0692 66 28 18 boutet.pascal@wanadoo.fr
Association à but non lucratif de loi 1901 n. W9R2000118 publiée au JO du 24/01/2001 - Siret 43491579900028 APE 853C
Agrément « Vacances Adaptées Organisées » pour adultes handicapés par arrêté DJSCS n° 397 du 08/03/2017

PASS LOISIRS 2020

Pour vous inscrire à nos sorties, téléphonez au 0692 66 28 18

Tarif du 01/01/2020 : 2 premières sorties = 20 pass loisirs chacune, la 3^{ème} = 14 pass loisirs, puis ensuite 70 Euros par sortie suivante

1) Sortie SAINT-PIERRE / TARIF = 100 euros tout compris (20 CHEQUES PASS LOISIRS)

07H à 09H ramassage à domicile 10H30 visite à St Pierre du Domaine du café grillé ou du Musée du Rhum

12H00 repas au restaurant : entrée, plat chaud, riz, rougail, dessert, boissons

14H00 promenade à Grand Anse ou sur le front de mer de St Pierre 17H à 18H30 raccompagnement à domicile

2) Sortie CILAOS / TARIF = 100 euros tout compris (20 CHEQUES PASS LOISIRS)

07H à 09H ramassage à domicile 10H30 visite du marché, centre du village, boutiques artisanales ou église

12H00 repas au restaurant : entrée, plat chaud, riz, rougail, dessert, boissons

14H00 excursion vers Bras Sec, Plateau des Chênes, Roche Merveilleuse ou la mare à joncs

17H à 18H30 raccompagnement à domicile

3) Sortie VOLCAN / TARIF = 100 euros tout compris (20 CHEQUES PASS LOISIRS)

07H à 09H ramassage à domicile 10H00 excursion chemin Volcan, Plaine des Cafres ou Plaine des Palmistes

12H00 repas au restaurant : entrée, plat chaud, riz, rougail, dessert, boissons

14H00 excursion à Bois Court 17H à 18H30 raccompagnement à domicile

4) Sortie SAINT-GILLES ou ST-PAUL / TARIF = 100 euros tout compris (20 CHEQUES PASS LOISIRS)

07H à 09H ramassage à domicile 10H30 bateau Grand Bleu, aquarium ou plage : baignade, canoë, pédalo, tiralo, promenade

12H00 repas au restaurant : entrée, plat chaud, riz ou frites, rougail, dessert, boissons

14H00 visite du front de mer, village artisanal de l'Eperon, marché forain ou exposition de fleurs

17H à 18H30 raccompagnement à domicile

5) Sortie SALAZIE ou Ste Suzanne / TARIF = 100 euros tout compris (20 CHEQUES PASS LOISIRS)

07H à 09H ramassage à domicile 10H30 cascade Voile de la Mariée ou cascade Niagara

12H00 repas au restaurant à Hell Bourg ou Ste Suzanne : entrée, plat chaud, riz, rougail, dessert, boissons

14H00 visite de la Maison Folio ou de la Vanilleraie ou ballade à Hell Bourg 17H à 18H30 raccompagnement à domicile

6) Sortie SUD SAUVAGE / TARIF = 100 euros tout compris (20 CHEQUES PASS LOISIRS)

07H à 09H ramassage à domicile 10H30 Jardin des Epices à Basse Vallée ou ballade à l'Anse des Cascades

12H00 repas au restaurant : entrée, plat chaud, riz, rougail, dessert, boissons

14H00 arrêt aux coulées de lave 17H à 18H30 raccompagnement à domicile

7) Sortie MAÏDO / TARIF = 100 euros tout compris (20 CHEQUES PASS LOISIRS)

07H00 à 09H00 ramassage à domicile 10H00 excursion au Piton Maïdo ou visite du musée de Villèle

12H00 repas au restaurant : entrée, plat chaud, riz, rougail, dessert, boissons

14H00 séance de luge ou promenade au parc du Maïdo 17H à 18H30 départ raccompagnement à domicile

8) Sortie 2 jours hôtel à SALAZIE / Sortie 2 jours hôtel à CILAOS / Sortie 2 jours hôtel à ST GILLES

TARIF = 270 euros tout compris (54 CHEQUES PASS LOISIRS)

COMMENT S'INSCRIRE : Téléphoner au 0692 66 28 18 dès que vous recevez le Pass Loisirs 2020 et donner votre nom, adresse et téléphone. Nous vous appellerons pour vous proposer et décider avec vous des sorties. La veille de la sortie choisie nous appelons pour vous donner l'heure de ramassage du lendemain matin. Notre équipe d'animateurs spécialisés et auxiliaires de vie vient chercher et raccompagne à domicile chaque usager avec nos minibus, dont deux peuvent transporter jusqu'à 5 usagers sur fauteuils manuels ou électriques. Nous vous aidons dans tous les gestes quotidiens. Nos sorties loisirs sont adaptées à tous les handicaps et à tous les problèmes de santé. Merci de votre fidélité.

Le 01/01/2020 - Conditions Générales de Vente 2020 de l'association Tropic Guest House -

Nos conditions générales de vente se réfèrent aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

1. CHAMP D'APPLICATION : les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux relations de l'association Tropic Guest House avec l'ensemble de ses usagers, qui sont des enfants, adultes, personnes âgées, handicapés ou non, et leurs accompagnateurs éventuels ou des associations les représentant, et concernent les sorties loisirs ou voyages réalisés par l'association Tropic Guest House pour ses usagers. Chaque usager est adhérent de l'association Tropic Guest House. Sa cotisation d'adhésion annuelle à l'association de 10 Euros, valable du 1^{er} janvier au 31 décembre, est incluse dans le tarif de nos sorties loisirs ou voyages. La cotisation sera considérée comme réglée dès que l'utilisateur aura réalisé sa première sortie annuelle avec notre association. Toute commande vaut acceptation sans réserve des clauses et conditions suivantes auxquelles il ne peut être dérogé que par accord écrit des parties.

2. FORMATION DU CONTRAT : les programmes, prix et tarifs des sorties loisirs et voyages de l'association Tropic Guest House et les présentes conditions générales de vente constituent, avant leurs signatures par l'utilisateur ou par son représentant légal, l'information due au client. Seule la signature de l'association Tropic Guest House sur ces documents fixe le contenu contractuel. L'association Tropic Guest House se réserve le droit de ne pas donner sa signature notamment si la commande provient d'un usager qui ne se serait pas acquitté d'obligations antérieures ou aurait manifesté un comportement déloyal ou contraire aux usages.

3. MODALITES DE PAIEMENT : a) les factures sont payables comptant par chèque, espèces, virement ou chèques Pass Loisirs du Département Réunion. b) la prise en charge à domicile d'un usager, ou d'un groupe d'usagers, ne peut être effectuée qu'à l'encaissement complet du prix total des prestations au plus tard au moment du ramassage à domicile. A défaut la commande serait considérée comme annulée du fait de l'utilisateur qui serait alors redevable des frais d'annulation.

4. ANNULATION PAR L'USAGER : en cas d'annulation de la commande par l'utilisateur la veille ou le jour de la sortie loisir, l'association Tropic Guest House pourra appliquer à l'utilisateur une pénalité de 100% du prix total de la sortie loisir considérée. Elle ne propose pas d'assurance annulation et conseille à chaque adhérent d'en prendre une avec son assureur habituel. Toute prestation non utilisée par l'utilisateur, tout départ anticipé volontairement ou pour raison médicale par l'utilisateur ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement total ou partiel. Il en est de même en cas de rapatriement quel qu'en soit l'origine ou le motif.

5. MODIFICATIONS ET ANNULATION DU FAIT DU PRESTATAIRE (Association Tropic Guest House) : sont assimilés à la force majeure et constituent des clauses d'extinction ou de suspension des obligations de l'association Tropic Guest House, sans recours du client, les grèves, circonstances politiques, cataclysmes, conditions climatiques, etc. Si ces événements interviennent avant le début de la sortie loisir, l'association Tropic Guest House proposera une sortie loisir équivalente à des dates ultérieures. L'association Tropic Guest House se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de modifier les itinéraires ou l'exécution des programmes sans que ces modifications n'ouvrent droit à indemnisation ou remboursement. Tout son possible sera fait pour offrir des prestations équivalentes.

6. CESSIION DU DROIT A L'IMAGE : chacun a un droit à l'image sur sa personne. Le droit à l'image d'une personne est le droit que chacun possède sur la reproduction ou l'utilisation de sa propre image. L'image d'une personne peut toutefois être reproduite ou utilisée dès lors qu'il n'en résulte aucun préjudice réel et sérieux pour celle-ci. Pour nous permettre de faire des photos de chaque adhérent pendant nos sorties loisirs afin de les lui remettre gratuitement ensuite et réaliser nos annonces, sans prétendre au bénéfice d'une rémunération sous quelque forme que ce soit, chaque adhérent confirme sans condition son autorisation d'utilisation, cession, représentation, exposition, diffusion, reproduction, quels qu'en soient la durée et le support, en France comme à l'étranger, des prises de vue collectives ou individuelles réalisées par l'association Tropic Guest House sur lesquelles il apparaît pendant nos sorties loisirs.

7. SANTE : les prestations de l'association Tropic Guest House ne peuvent pas être assimilées à une structure médicale ou médico-sociale. L'utilisateur ou son représentant légal autorise son transfert à l'hôpital par un service d'urgence (pompiers, samu) pour que puisse être pratiquée sur sa personne, en cas d'urgence, toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie, et autorise l'association Tropic Guest House, en cas d'accident ou maladie, à faire procéder à tout acte médical nécessité par son état et à lui donner tout médicament nécessaire selon la prescription d'un médecin. L'utilisateur ou son représentant légal devra s'entendre avec les professionnels de santé et pharmaciens pour le règlement des frais. L'assurance assistance de l'association Tropic Guest House ne prend en charge que les dépenses non prises en charge par l'assurance maladie de l'utilisateur. En cas d'avance de dépenses par l'association Tropic Guest House, l'utilisateur devra la rembourser dès son retour. En cas d'accident de santé, l'association Tropic Guest House fera tout son possible pour prévenir le plus vite possible la famille, l'établissement ou le représentant légal. Dans le cas de médicaments à distribuer à un usager en situation de handicap, l'utilisateur ou son représentant légal s'engage à remettre à l'association Tropic Guest House au début de la sortie loisirs les médicaments concernés en pilulier ou semainier avec copie de l'ordonnance du médecin correspondante. Si l'utilisateur ou l'association Tropic Guest House estime que l'accompagnement fourni par l'association Tropic Guest House, basé sur ses encadrants et l'entraide mutuelle entre les participants, ne convient pas, il devra venir avec son propre accompagnateur qui paiera le même tarif.

8. VOYAGES HORS DE LA REUNION : ils sont assimilés à des sorties loisirs. Leurs prix sont basés sur 2 ou 3 adhérents par chambre en pension complète avec des menus de groupe choisis par l'association Tropic Guest House. Les prix comprennent l'assurance rapatriement, soins médicaux et hospitalisation non pris en charge par l'assurance maladie de l'utilisateur, mais pas l'annulation que nous conseillons à nos adhérents de prendre avec leur assureur habituel. Nos documents à remplir et signer sont le contrat-facture, les conditions générales de vente et le "dossier médical handicapés". Il faut avoir un passeport valable au moins 6 mois après la date de retour et apporter les médicaments nécessaires au voyage avec l'ordonnance correspondante du médecin traitant. La carte vitale et un justificatif MDPH du handicap sont également demandés. Si l'adhérent annule son voyage avant le départ, l'association Tropic Guest House remboursera les sommes versées sauf la partie conservée à titre de dédommagement pour l'organisation du séjour et les sous-traitants (transport, hôtel, restaurant, etc.). Il peut aussi se faire remplacer par une personne de son choix sans frais, sauf ceux éventuellement réclamés par les sous-traitants si le remplacement est tardif, sous réserve des délais d'obtention de visa.

9. SERVICE APRES-VENTE, RECLAMATIONS : les observations et réclamations éventuelles sur les prestations doivent être formulées, pour pouvoir être prises en compte, dans un délai de 7 jours au plus après la réalisation (ou le constat de l'absence de réalisation) de la dernière prestation, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'association Tropic Guest House.

10. JURIDICTION : en cas de litige seuls les tribunaux du siège de l'association Tropic Guest House à l'île de La Réunion sont compétents. Le droit français est appliqué pour l'ensemble des prestations objets du litige.

Signature de l'adhérent ou son représentant légal :

Signature de l'association, Pascal BOUTET :